

E 27/15067

*Le Président de la Confédération, M. Pilet-Golaz,
au Chef du Département militaire, R. Minger*

Personnelle et confidentielle

L

Berne, 16 juillet 1940

Mon cher,

En retour la lettre du commandant en chef de l'armée du 12 juillet 1940, numérotée 1 et secrète¹. J'en ai donné connaissance au Conseil fédéral ce matin en disant que les quatre points que j'avais relevés étaient les suivants:

- 1° Pas trop de distance entre commandement de l'armée et gouvernement.
- 2° Pas trop de troupes dans la position dite de couverture; gros échelonnement en profondeur et instruction.

1. Cf. annexe du présent document.



3° Nécessité d'un service de relève portant sur l'effectif de trois divisions, par exemple, pour avoir une rotation dans le temps et dans l'espace.

4° Préparation indispensable de troupes pour le service d'ordre (brigades légères et certains régiments)².

Les deux derniers points sont les plus importants.

Le Conseil s'est déclaré d'accord. Il insiste sur la nécessité d'organiser les relèves d'une manière qui soit plus utile à l'économie du pays que ce ne fut le cas jusqu'ici. M. Wetter a tout particulièrement exprimé le désir que le général y soit rendu attentif.

Tu ne t'étonneras pas de ma note marginale à *[la]* première page. C'est que le terme «automatiquement» est politiquement dangereux et dans la réalité inexact. Jamais nous n'avons envisagé qu'une aide nous serait apportée automatiquement, si nous étions attaqués. Au contraire, nous avons toujours réservé notre absolue liberté de faire appel ou non à l'aide étrangère. Un document de cette nature, s'il tombait un jour dans des mains de propagandiste, pourrait permettre des conclusions tout à fait fausses.

J'attends pour te faire remettre les présentes sous pli fermé et cacheté ton retour au département.

ANNEXE

*Le Général H. Guisan au Chef du Département militaire, R. Minger
(A l'intention du Conseil fédéral)*³

1/8/mo.

Q.G.A., 12 juillet 1940

Secret.

NOTE CONCERNANT LE NOUVEAU DISPOSITIF DE DÉFENSE

I. 1) Par sa lettre du 2.7.40⁴, le Conseil fédéral m'a confirmé les instructions du 31.8.39: «sauvegarder l'indépendance du Pays et maintenir l'intégrité du territoire en mettant en œuvre tous les moyens militaires appropriés.»

Le dispositif que j'ai appliqué pendant la première phase de la guerre visait à défendre la plus grande partie du territoire national. Il comportait deux échelons:

- les *troupes frontière*, appuyées à des fortifications permanentes et de campagne, et résistant sur place;
- la *position d'armée*, sur laquelle s'exerçait l'effort principal de la défense, et que tenaient, sans esprit de recul, les gros de nos forces.

Le tracé de cette position était jalonné généralement par Sargans-Wallensee-Canal de la Linth-Lac de Zürich-Limmat-Jura argovien, bâlois, bernois et neuchâtelois-Lac de Neuchâtel-Mentue-Lac Léman.

2) En cas d'agression par l'un des belligérants, je pouvais escompter qu'une aide nous serait

2. Cf. lettre du 27 août 1940 de Pilet-Golaz à Minger (non reproduite).

3. Annotation marginale de Minger: An Herrn Bundespräsident Pilet-Golaz weitergeleitet. 13.7.40.

4. Non reproduite.

16 JUILLET 1940

827

apportée, automatiquement⁵, par son adversaire, et que notre capacité de défense s'en trouverait renforcée et prolongée.

II. 1) Cette situation s'est modifiée progressivement à la suite de la diminution et de l'effondrement de la résistance française, puis de l'entrée en scène de l'Italie aux côtés de l'Allemagne.

Dès lors, ce n'était plus sur un ou deux fronts que nous risquions d'être attaqués, mais sur tous les fronts, et ceci d'autant plus que la saison autorisait les opérations en haute montagne.

Enfin, nous ne pouvions plus compter sur l'aide d'un allié éventuel.

2) Aux besoins de la situation nouvelle, a répondu la remobilisation du 11 mai, puis un remaniement de notre dispositif qui s'est traduit par l'extension progressive de notre effort défensif à des fronts nouveaux en réponse au développement de la menace.

III. 1) La signature de l'armistice est venue, une fois de plus, modifier la situation extérieure. Celle-ci m'inspire aujourd'hui l'appréciation suivante:

Si, d'une part, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas intérêt à provoquer de nouveaux conflits aussi longtemps qu'elles ne sont pas venues à bout de la résistance anglaise, d'autre part, les voies de communication directes qui traversent nos Alpes présentent, pour la première de ces puissances en tout cas, un intérêt indiscutable. Celle-ci pourrait donc être amenée à exercer sur la Suisse une pression économique, politique, et même militaire, pour obtenir libre usage de ces voies de communication.

Ainsi, les exigences allemandes pourraient, tôt ou tard, devenir telles qu'elles seraient inconciliables avec notre indépendance et notre honneur national. La Suisse ne parviendra à échapper à la menace d'une attaque allemande directe que si le haut commandement allemand, dans ses calculs, considère qu'une guerre contre nous serait longue et coûteuse, qu'elle ranimerait, inutilement, ou dangereusement, un foyer de luttes au centre de l'Europe et gênerait l'exécution de ses plans.

2) Dès lors, l'objet et le principe de notre défense nationale sont de démontrer à nos voisins que cette guerre serait une entreprise longue et coûteuse. Si nous devons être entraînés dans la lutte, il s'agira de vendre notre peau aussi cher que possible.

IV. 1) A cette appréciation nouvelle, dans le cadre d'une mission inchangée, correspondent des décisions nouvelles.

2) Une *démobilisation partielle* a été effectuée le 7 juillet. J'estime que des mesures de démobilisation plus complètes ne sauraient être envisagées pour le moment, sauf en ce qui concerne une partie des troupes légères dont les chevaux doivent revenir à l'agriculture pour le temps des moissons.

3) *L'articulation de notre dispositif de défense* en 2 échelons – troupes frontière et position d'armée – est-elle encore justifiée?

a) *Troupes frontière*: sans aucun doute, leur valeur s'est accrue au cours des mois de service actif en même temps que leurs travaux de fortifications se sont développés.

b) *Position d'armée*: elle comporte deux avantages principaux:

- elle couvre une partie essentielle du territoire national, avec les ressources qui s'y trouvent;
- elle comprend de solides organisations, maintenant presque achevées, et pour lesquelles d'importantes dépenses ont été consenties.

En revanche, telle qu'elle était conçue et occupée jusqu'ici, cette position présentait des *inconvenients et des risques*. La nécessité de parer à une attaque sur tous les fronts à la fois m'imposait une nouvelle répartition des moyens, qui impliquait une diminution de la densité d'occupation.

De plus, en présence des méthodes de combat modernes, et, notamment, des engins blindés, notre position d'armée risquait d'être prise à revers; si j'y concentrais le gros de nos moyens, même avec une densité moindre, leur action risquait de se trouver compromise par l'effet d'une menace ou d'une irruption sur ses flancs ou ses arrières (expérience de la manœuvre à revers contre la ligne Maginot).

5. *Pilet-Golaz a souligné ce mot et écrit dans la marge*: Jamais, il n'en fut question. Bien au contraire.

V. 1) J'ai pris la décision suivante: la défense du territoire s'organisera suivant un principe nouveau, celui de l'*échelonnement en profondeur*.

A cet effet, j'ai institué trois échelons de résistance principaux, complétés par un système intermédiaire de points d'appui.

2) Les trois échelons de résistance seront:

a) les *troupes frontière*, qui conserveront leur dispositif actuel;

b) une *position avancée* ou de *couverture*, qui utilisera le tracé de la position d'armée actuelle entre le Lac de Zürich et le massif du Gempen et qui se prolongera par un front Ouest, jalonné généralement par le Jura bernois et neuchâtelois – Morat – la Sarine jusqu'à la trouée de Bulle.

c) une *position des Alpes* ou *réduit national* qui sera flanquée, à l'Est, à l'Ouest et au Sud, par les forteresses, englobées, de Sargans, de Saint-Maurice et du Gothard, et dont le tracé sera jalonné généralement par le Canal de la Linth – le Rigi – le Pilate – Schratzenfluh – La Sulg – la chaîne du Stockhorn – les Alpes fribourgeoises – la Dent de Lys – Villeneuve – la crête frontière des Alpes valaisannes – le front Sud de la forteresse du Gothard – le Tödi – Sargans.

3) Les *missions* dévolues à ces trois échelons de résistance seront les suivantes:

a) Celle des *troupes frontière* sera maintenue.

b) La *position avancée* ou de *couverture* barrera les axes de pénétration vers l'intérieur du pays.

c) Les troupes de la *position des Alpes* ou *réduit national* tiendront, sans esprit de recul, avec des approvisionnements constitués pour une durée maximum.

d) Entre ces trois échelons, le *système défensif intermédiaire* comportera des *points d'appui* de défense anti-chars, constituant autant de *réduits* ou de *nids de résistance*, gardés sur tous les fronts. Leurs méthodes de combat s'inspireront de celles de la guérilla, ainsi que des plus récents enseignements de la guerre.

En cas d'irruption de blindés à l'intérieur de nos positions, la défense anti-chars devra être assumée ou reprise, à n'importe quelle profondeur, avec la même efficacité et la même rapidité.

En plus de ces points d'appui, le système de défense intermédiaire comportera un jeu profond de *destructions*, qui sera complété dans la zone comprise entre la position de couverture et le réduit national.

Cette défense intermédiaire sera dévolue, suivant les zones:

- à des *détachements légers* de formation;
- à des *troupes territoriales* mobilisant dans la région et agissant en coopération avec les *gardes locales*;

4) L'*importance des forces* affectées à la position de couverture sera de 4 divisions et une division légère sur l'ensemble de nos 9 divisions et 3 brigades de montagne.

Cette proportion m'a été dictée par des considérations *stratégiques*, (densité d'occupation nécessaire pour tenir la position de couverture), et *économiques* (impossibilité de faire vivre des effectifs supérieurs dans la zone alpestre du réduit national).

VI. Ce nouveau dispositif de défense aura pour conséquence inévitable le maintien sur place des *populations civiles*. Des évacuations partielles pourront, sans doute, être ordonnées par le commandement local suivant les circonstances.

Mais il importe avant tout que les populations ne refluent, en aucun cas, vers le réduit national, où elles compromettraient le succès des opérations et ne disposeraient pas d'approvisionnements suffisants.

VII. La *mise en œuvre* du nouveau dispositif comportera diverses opérations:

- 1) Regroupement partiel des *internés*;
- 2) *Regroupement simultané* des unités d'armée dans les zones avoisinant le *réduit national*, où l'*instruction* sera entreprise selon les enseignements les plus récents;
- 3) *Regroupement* des troupes destinées à la *position de couverture*;
- 4) Travaux de *fortification* sur la position du réduit national.

VIII. Le nouveau dispositif pourra être achevé au début du mois d'août.

En dépit des difficultés que cette opération comporte, toutes mesures utiles seront prises pour assurer la continuité de la défense pendant cette période de regroupement.

16 JUILLET 1940

829

IX. Le P.C. de l'Armée viendra probablement à Altdorf.

X. Il importerait que le Conseil Fédéral se transportât, dès le début des hostilités, dans une localité située à l'intérieur du réduit national, qui pourrait être Kandersteg, où aucun P.C. n'est prévu.